



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Les allocations familiales : tableau explicatif et récapitulatif !

Droits aux allocations familiales



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Elèves de supérieur : Ta session d'examens de janvier ne s'est pas déroulée comme prévu ? Voici comment rebondir !



Tu as reçu tes résultats d'examens de supérieur et tu fais face à un ou plusieurs échecs ? Nous savons que ce n'est pas facile, et pourtant, rater c'est OK ! Nous te donnons ci-dessous des conseils pour questionner les

## **causes de cet échec et rebondir après cela.**

### **1/ Persévère**

Trouver son rythme et sa méthode de travail, ce n'est pas une mince affaire !

Cela nécessite parfois des essais-erreurs. Il est nécessaire de questionner les causes de ton échec : peut-être que ta méthode de travail nécessiterait d'être revue ? Tu t'y es pris trop tard ? Tu as eu des difficultés à gérer ton stress ? Trop de fatigue accumulée à cause de la guindaille ? Manque de motivation ?

L'adaptation au rythme de vie des études supérieures peut être vécue difficilement. Et pour cause, changement d'établissement scolaire, nouvelles matières, grande autonomie, pour certain•es emménagement dans un kot, sont autant de changements non-négligeables qui demandent une énergie que tu ne peux déployer ailleurs.

Pour t'aider à comprendre ta cote, sache que tu as le droit de consulter tes copies d'examens, afin de comprendre ce qui était attendu de toi.

Enfin, sache que les services d'aide à la réussite sont à ta disposition au sein de ton établissement d'études.

Si tu es en première année de bachelier, tu as la possibilité de passer tes examens de janvier en juin et en août si nécessaire, car tu disposes de trois chances.

### **2/ Dans quels cas es-tu en droit d'introduire un recours ?**

Tu peux introduire un recours contre toute forme d'erreur matérielle (par exemple si le professeur n'a pas compté une question lors du calcul de sa cotation), ou toute irrégularité survenue dans le déroulement général de l'examen (par exemple si tu as eu moins de temps que ce qui avait été annoncé pour répondre à l'examen).

Attention toutefois aux délais ! Tu as trois jours ouvrables (tous les jours sauf les samedis-dimanches-jours fériés) après

la notification des résultats de délibération, ou la consultation de ta copie d'examen contesté. Pour connaître les modalités, consulte le règlement des études de ton établissement.

Après la session de janvier, seul un recours interne est possible.

Pour en savoir plus, n'hésite pas à consulter notre page : <https://www.jeminforme.be/recours-dans-lenseignement-superieur/>.

### **3/ Dans quels cas peux-tu demander un allègement ?**

L'allègement en cours d'année n'est possible que pour des motifs sociaux ou médicaux graves. Le fait d'avoir échoué à la session de janvier n'est pas un motif suffisant pour demander un allègement.

### **4/ Est-il possible de se réorienter en cours d'année ?**

Si tu es en BA1, il est possible de te réorienter jusqu'au 15 février sans devoir payer de frais d'inscription supplémentaires. Il est nécessaire d'introduire une demande de réorientation motivée, et celle-ci sera soumise à l'approbation du jury. En pratique, c'est rarement refusé.

A partir de la BA2, la réorientation n'est possible que jusqu'au 31 octobre, dans le respect des règles de finançabilité

(<https://www.jeminforme.be/etes-vous-un-etudiant-financable/>).

### **5/ Que faire si tu décides d'arrêter tes études, temporairement ou définitivement ?**

Tu peux aussi prendre la décision d'arrêter tes études, soit pour entrer dans la vie active, soit pour reprendre des études à la rentrée suivante. En janvier, il n'est pas possible de se faire rembourser son minerval.

Si tu es boursier•ère et que tu arrêtes tes études après le 1er janvier, 50% du montant de ton allocation d'études pourrait t'être réclamé.

Si tu souhaites travailler, pense à t'inscrire comme demandeur•euse d'emploi. Cela te permettra de commencer ton stage d'insertion professionnelle (<https://www.jeminforme.be/stage-d-insertion-professionnelle/>) qui est une condition nécessaire à l'octroi des allocations d'insertion (voir conditions sur la page Allocations d'insertion professionnelle : <https://www.jeminforme.be/allocations-d-insertion-professionnelle/>).

Ainsi, tu peux ainsi entrer dans la vie active, en concluant un contrat de travail ou en te lançant comme indépendant.

Tu peux également décider de prendre un temps de pause pour réfléchir à ton avenir, et profiter de ce moment pour prendre des cours de langue, partir à l'étranger ou entreprendre un projet de bénévolat ! Plus d'infos sur notre site <https://www.mobilitedesjeunes.be/>.

**Tu as des questions ? N'hésite pas à nous les envoyer à [inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be), ou à venir à nos permanences !**



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Jeu concours : T'informer, c'est gagner !



## Tu as entre 12 et 30 ans ?

Le CIDJ en partenariat avec les Centres d'information jeunesse organise un chouette concours jusqu'au 10 novembre.

En participant, tu découvriras les Services jeunesse. Ces Services peuvent t'apporter plein d'informations utiles : écoles, formations, jobs étudiant, allocations familiales, mobilité internationale...

## Bonus

Tu pourras gagner un vélo ou une sortie à vélo avec ta classe ou ton groupe d'amis !

## Pour accéder au concours, c'est simple

Clique sur le [lien suivant](#) ou scanne le code QR sur l'affiche et répons au quizz.

Bonne chance ☐

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Un nouveau calendrier académique pour les étudiants du Supérieur en 2023 ?



**Avec l'instauration du nouveau calendrier scolaire dans l'enseignement obligatoire, la ministre de l'enseignement supérieur Valérie Glatigny a mandaté l'ARES afin qu'elle se penche sur l'adaptation des rythmes dans le supérieur.**

Un groupe de travail composé d'acteurs de l'enseignement supérieur, de représentants étudiants, de représentants des secteurs du sport et de la jeunesse s'est ainsi réuni pour la première fois en septembre. Un consensus autour des principes devant guider la réflexion a émergé, ces principes étant :

- L'amélioration de la qualité des apprentissages ;
- La détermination de ce qu'est une bonne année académique ;
- La conciliation entre les temps d'apprentissages, d'examens et de repos avec de véritables temps de break qui peuvent être mis à profit par les étudiants et le personnel ;
- L'impact de cette possibilité de changement sur les autres secteurs.

Voici le récapitulatif des mesures actuellement discutées :

1. L'avancement de la rentrée dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. La date de cette rentrée passerait de la mi-septembre à **la fin du mois d'août**.
2. **L'harmonisation des congés d'hiver** avec ceux de l'enseignement obligatoire.
3. Les congés d'hiver en principe consacrés au blocus deviendraient une véritable période de repos.
4. L'instauration d'une **coupure estivale** entre deux années académiques sans session d'examens. La deuxième session d'examens devrait donc être rapprochée de la première.

Ces mesures ne sont encore qu'au stade de la proposition. Elles devront être validées par le Conseil d'administration de l'ARES avant de faire l'objet de débats puis de décisions au

niveau du Gouvernement et du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les optimistes espèrent voir ces mesures entrer en vigueur lors de la rentrée de 2023, mais la Ministre se veut prudente car la réforme des rythmes scolaires de l'enseignement obligatoire a, de son côté, pris 30 ans !

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

## INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 733 11 93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)





**actiris**

**.brussels** 

au coeur de l'emploi



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES